



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 30 avril 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 avril 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN, Mme COTTON et M. Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. RIVIERE et Mme DIMPRE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme DUQUE.

Secrétaire de séance : Madame Claudine LEBON.

D 2026-080 : VOTE DE LA SURTAXE EAU 2026

Monsieur le Maire présente la surtaxe eau pour l'exercice 2026 qui sera appliquée aux consommateurs clamecycois et pour la vente d'eau en gros aux communes extérieures à hauteur de 0,625 € par mètre cube.

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 22 avril 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE le montant de 0,625 € par mètre cube de surtaxe eau pour les consommateurs clamecycois ;
- ADOPTE le montant de 0,625 € par mètre cube de surtaxe eau pour la vente d'eau aux communes extérieures ;

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

